

Tu veux préserver ta liberté ?

L'armée :

- ne peut de toute façon pas défendre efficacement la Suisse en cas de guerre.
- coûte extrêmement cher, ce qui oblige à faire des économies dans des domaines comme l'éducation, les transports publics et la santé.
- Propage la violence : les recrues apprennent à recourir à la force des armes ; 40 % des militaires sont victimes de violences sexuelles.
- te prive de ta liberté : tu es contraint(e) de suivre l'école de recrues et les cours de répétition, tu dois obéir aux ordres et tu es soumis(e) au droit militaire.
- peut te contraindre à grader.

Voici les options qui s'offrent à toi :

- Service civil
- Protection civile (1x inapte)
- Taxe d'exemption (2x inapte)

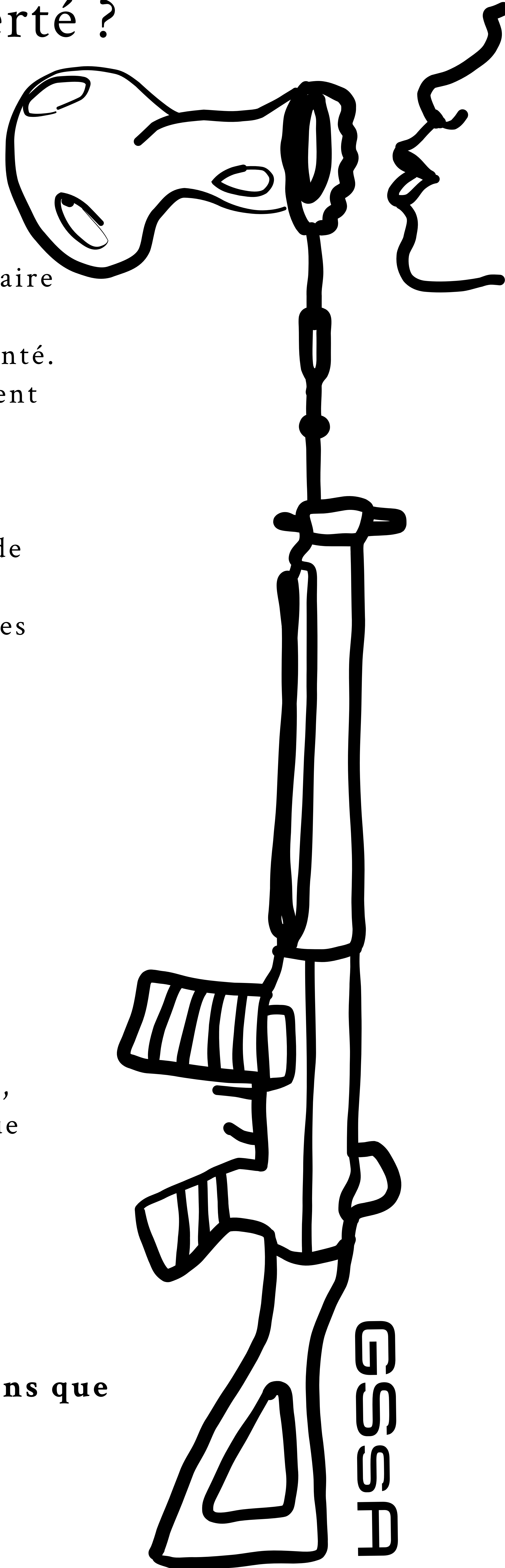
La nouvelle loi sur le service civil :

La nouvelle loi sur le service civil rend plus difficile le passage de l'armée au service civil, surtout si tu te rends compte tardivement que tu ne souhaites pas poursuivre ta carrière militaire.

C'est pourquoi il est important que tu choisisses le service civil dès le début !

L'armée prend le contrôle de ta vie sans que tu aies jamais eu ton mot à dire.

Vas-tu te laisser faire ?



Comment devenir civiliste ou être déclaré inapte ?

Service civil :

- Créer un compte sur ZiviConnect
- Déposer ta demande en ligne
- T'inscrire à la journée d'introduction
- Participer à la journée d'introduction dans les 3 mois
- Confirmer ta demande dans les 2 semaines suivant la journée d'introduction
- Choisir des établissements d'affectation parmi ceux proposés sur ZiviConnect et postuler

Si tu es déjà à l'école de recrues :

- Cela peut prendre jusqu'à trois mois avant que tu puisses changer de poste, ce qui signifie que d'ici là, tu es soumis à l'obligation militaire.
- Lors d'un entretien avec tes supérieurs, tu peux leur dire que tu es confronté à un conflit de conscience au sein de l'armée.
- Tes jours de service restants seront multipliés par 1,5.

La nouvelle loi sur le service civil :

À l'avenir, il sera de plus en plus difficile de quitter le service militaire. Avec la nouvelle loi, tu devras effectuer au moins 150 jours de service civil, même s'il te reste moins de jours de service à accomplir. Exemple : il te reste 50 jours de service militaire $\rightarrow 50 \times 1,5 = 75$. Tu devras tout de même effectuer 150 jours.

Inaptitude :

1 fois inapte : Protection civile

2 fois inapte :

Taxe d'exemption (3% du revenu imposable, et au minimum 400 CHF par an, pendant 11 ans)

La voie bleue :

Être déclaré inapte sur la base d'une expertise psychiatrique :

Au recrutement :

- Emporter l'expertise lors du recrutement
- et/ou (sans garantie) : faire une si mauvaise impression lors du recrutement qu'ils ne voudront pas te garder : échouer au test sportif, être végétarien, insulter l'armée (mais pas personnellement), ne pas obéir aux ordres si possible, ne montrer aucune compétence sociale, répondre de manière ambiguë aux questions médicales, forcer un entretien avec le psychologue

Après le recrutement :

- Obtenir une expertise psychiatrique et l'envoyer au service médical militaire
- Motifs : états d'anxiété / crises de panique liés au service militaire, peur des armes, troubles du sommeil, etc...

Tu trouveras plus d'informations et de soutien ici :

Service civil :

Inaptitude et autres questions relatives à l'armée :

CIVIVA⁺

GSSA

